

ARRETÉ DU PRÉSIDENT

N° 18/109

VB

Objet : Liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne.

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment ses articles 5 et 6-1,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 juin 2018,

ARRETE :

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est publiée comme suit :

- | | |
|--------------------------------|--|
| - AGACHE Fernande | Commune de CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT |
| - ARROUB Foad | Commune de CRUIS |
| - BARRE Patrick | Commune d'ALLOS |
| - BOETTI Georges | Com. Com. Alpes Provence Verdon |
| - BRAVAIS Jean-Marc | Commune de MANOSQUE |
| - CARLETON Franck | Commune de MARCOUX |
| - CASEZ Nathalie | Commune de CERESTE |
| - CLEMENT Hélène | Commune de CLUMANC |
| - CORNU Pierre | Commune de PEYRUIS |
| - CUCCHIETTI Antoinette | Commune de PEYRUIS |
| - DARQUE Gilles | Commune de GREOUX LES BAINS |
| - D'ARRIGO Françoise | Commune de DIGNE LES BAINS |
| - DESCHAMPS Jean-Pierre | Commune de MANOSQUE |
| - DUVOT Thierry | DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION |
| - FIORE Agnès | CCAS de SAINTE-TULLE |
| - GARCIN Michelle | Commune de DIGNE LES BAINS |
| - GENONCEAU Catherine | Commune de DAUPHIN |
| - GEORGES Emmanuelle | Commune de MANE |

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20180702-18_109-AR
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018

- GOMEZ Michaël	Commune de CASTELLET LES SAUSSES
- GONCALVES Muriel	Commune de DIGNE LES BAINS
- GRUSON Nicolas	SDIS
- JOUHANS Véronique	Commune de SAINT-PONS
- KASPRZYK Sébastien	Commune de MANOSQUE
- LOPEZ Alain	PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
- MANGIN Armande	Commune de PEYRUIS
- MOLINATTI Pascale	Commune de DIGNE LES BAINS
- MOUSSIER Magalie	Commune de SAINT-ETIENNE LES ORGUES
- PELLEGRIN Franck	Commune de SAINT-JURS
- PELOUX Françoise	Commune de REILLANNE
- PEREZ Zéhia	Commune de PEYRUIS
- PLAISANT David	Commune de JAUSIERS
- SALADIN Christophe	Commune de RIEZ
- SANTARELLI Denis	Commune de CLUMANC
- TERRANOVA Chantal	Commune de REILLANNE
- VIANDIER Frédéric	Commune de REILLANNE
- VILLARD Stéphane	Commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- ✓ Messieurs les Sous-Préfets de BARCELONNETTE et CASTELLANE,
- ✓ Mme la Sous-Préfète de FORCALQUIER,
- ✓ Mmes et MM. Les Maires et Présidents d'Établissements Publics Intercommunaux.

A Volx, le 02/07/2018



Claude DOMEIZEL,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence,
Membre honoraire du Sénat.

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20180702-18_109-AR
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018